



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Le Préfet
Directeur de Cabinet

Paris, le **17 MARS 2009**

Réf : EH/VW/09004174

Monsieur le Député-Maire,

Par un courrier en date du 9 mars dernier, vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, sur le projet de réforme de la carte des tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS).

Comme vous le savez, ces tribunaux, actuellement au nombre de 115, sont chargés de régler les litiges d'application de la législation de la sécurité sociale. Chacun de ces TASS est présidé par un magistrat de l'ordre judiciaire, assisté de deux assesseurs élus et d'un secrétariat composé d'agents administratifs. Les TASS constituent à ce titre une juridiction sociale.

Afin d'obtenir une meilleure affectation des moyens de la justice et d'améliorer la qualité du service public rendu aux justiciables, un projet de réforme, élaboré conjointement par les ministères de la justice, du travail et de l'agriculture à partir du mois d'octobre 2008, envisage de rassembler, au sein de TASS de taille plus importante, les TASS saisis de moins de 550 requêtes nouvelles en moyenne annuelle, dont le nombre est estimé à ce jour à 44.

Ce regroupement serait réalisé à un moment où, grâce à la récente simplification des procédures administratives, la diminution du nombre de requêtes émanant d'institutions publiques va réduire sensiblement la charge de travail des TASS, avec un effet positif sur les délais de jugement.

[...]

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Maire d'Yzeure
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Enfin, le projet prévoit que les agents des administrations sociales qui assurent en partie le secrétariat des TASS et qui pourraient être concernés par cette réorganisation seraient affectés dans les directions régionales ou départementales du secteur social, sans mobilité géographique obligatoire.

Sur instruction du Directeur de cabinet du ministre de la justice et de mon prédécesseur, ce projet fait actuellement l'objet d'une large consultation locale, menée par les premiers présidents de cours d'appel et les procureurs généraux près les cours d'appel d'une part, et par les préfets de région d'autre part.

Il s'agit tout d'abord de vérifier l'adéquation des propositions envisagées au regard des réalités locales, notamment en matière d'accessibilité pour les justiciables. Dans le même esprit, la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) a été reçue le 27 février dernier par les directions des ministères concernés.

Afin que la consultation soit la plus large et complète possible, il a été décidé de prolonger la période de concertation jusqu'au 3 avril prochain, en demandant notamment aux préfets de région de porter une attention spécifique à la consultation des parlementaires et des élus locaux.

Comme vous le constatez, il ne s'agit donc ni d'un projet définitivement acté, ni d'une réforme visant à remettre en cause l'existence et la spécificité des TASS.

Je vous indique en outre que j'ai transmis votre correspondance au préfet de votre région, en vue d'un examen attentif.

Formant le vœu que ces éléments vous auront apporté un éclairage utile et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de ma haute considération.


Michel BART